Échographie transœsophagienne (ETO)

Hôpital de Chicoutimi

Qu'est-ce que c'est?

Votre médecin vous a prescrit un examen d'échographie transœsophagienne. Cette procédure est un type d'échographie où l'on utilise des ondes ultrasons pour examiner les structures du cœur. Une sonde est introduite par la bouche et descend dans l'œsophage pour se retrouver près du cœur. Étant très près du cœur, les images d'échographie cardiaques seront définies et très claires.



- Ces examens se font sur rendez-vous seulement.
- La durée de l'examen peut varier.
 Prévoyez donc une demi-journée pour votre intervention.
- Prévoyez un accompagnateur, car il ne vous sera pas permis de conduire pour retourner à la maison.
- Les résultats de votre examen seront transmis à votre médecin.
- S'il vous est impossible de vous présenter à votre rendez-vous, avisez-nous au 418 541-1234, poste 202451.

Préparation à l'examen

Les informations suivantes sont très importantes à savoir pour l'équipe médicale il faudra nous indiquer lors de l'appel pour votre rendez-vous si vous :

- êtes allergique à des médicaments;
- êtes diabétique;
- prenez des médicaments.

N.B. Vous devez demeurer à jeun à partir de minuit la veille de votre examen.

Le jour de l'examen

- Prenez vos médicaments habituels du matin avec un peu d'eau, sauf ceux qu'on vous a demandé de ne pas prendre (ex. : les hypoglycémiants oraux ne doivent pas être pris).
- Ne portez aucun bijou ou piercing. Laissez les objets de valeur à la maison.
- Apportez vos cartes d'assurance maladie et d'hôpital ainsi que votre liste de médicaments. Si vous n'avez pas de carte d'hôpital, présentez-vous 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous au guichet n° 4 de la clinique externe pour l'obtenir.
- Vous serez admis en médecine de jour au 5^e étage (A5) de l'hôpital de Chicoutimi. Présentez-vous là-bas, une heure avant le rendez-vous.
- Une infirmière vous accueillera pour faire votre préparation à l'examen.



Échographie transœsophagienne

- N'oubliez pas votre accompagnateur, il sera obligatoire pour votre sortie, car vous ne pourrez pas conduire.
- Vous serez dirigé vers le département d'électrophysiologie où vous passerez votre examen. La technologue vous expliquera plus en détail le déroulement de votre intervention.
- On vous administrera un léger sédatif pour vous détendre (Versed).
- Votre gorge sera gelée à l'aide d'un anesthésiant pour aider au passage de la sonde.
- Le calme est de mise, laissez couler les liquides et respirer par le nez lentement. Rien ne bloque les voies respiratoires.
- Le cardiologue peut déplacer la sonde pour examiner le cœur, le tout sans douleur.
- La procédure peut prendre de 10 à 20 minutes.

Une fois l'examen terminé

 Vous retournerez en médecine de jour au 5° étage pour une surveillance variant de 1 à 3 heures selon votre état.

- Vous ne pourrez boire ou manger directement après l'intervention, car votre gorge sera encore anesthésiée.
- Le personnel vérifiera régulièrement vos signes vitaux.
- Des consignes à suivre pour le retour à la maison vous seront données.
- Une fois la surveillance terminée vous pourrez quitter avec votre accompagnateur. Il sera très important de ne pas conduire, car vous avez reçu de la sédation.

Une fois à la maison

- Limitez vos activités si nécessaire (suivre les consignes du médecin).
- La présence d'une personne auprès de vous peut être recommandée au besoin.
- Certains effets secondaires peuvent se faire sentir comme un enrouement de la gorge ou de la fatigue.

| Questions / notes : | | |
|---------------------|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

FI-DSP-EchoTransoesophagienne03-24.pdf | Une collaboration de la Direction des services professionnels et de la Direction adjointe des communications et des affaires publiques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce document est la propriété du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toute modification est interdite sans autorisation. La reproduction du document tel quel est permise. ©Gouvernement du Québec, 2024

